



DATE 4/04/2020  
CONTACT Dr. Paul Pardon  
TEL.  
E-MAIL

OBJET Covid-19 – Hospital & transport surge capacity: Déploiement des hélicoptères.

Madame, Monsieur le Directeur général,

En ajout des lettres "Covid-19 - Hospital & transport surge capacity: transport de patients" du 25 mars 2020 et du 31 mars 2020.

Principes relatifs au déploiement d'hélicoptères pour le transport interhospitalier de patients COVID-19.

Pour le transport interhospitalier des patients COVID-19, la préférence doit être donnée au transport terrestre = ambulance.

Le transport par hélicoptère peut être envisagé dans des circonstances exceptionnelles. Ceci, toutefois, sous conditions très restrictives :

- 1) Le déploiement d'un hélicoptère n'est pas à envisager pour des distances inférieures à 100 km (trajet simple), ou pour des temps de trajet par ambulance inférieurs à 1 heure (trajet simple).
- 2) Le déploiement d'un hélicoptère n'est pas autorisé sans consultation et accord préalable du Hospital & Transport Surge Capacity Committee. L'inspection d'hygiène fédérale est chargée de remettre la demande d'avis de déploiement au comité.
- 3) Le déploiement d'un hélicoptère n'est possible que d'héliport à héliport. Les hôpitaux qui ne disposent pas d'un héliport à proximité immédiate (à distance de marche) de l'hôpital ne sont pas éligibles pour ce type de transport.
- 4) L'hôpital référent (d'origine) doit assurer l'accompagnement médical durant le transport, de préférence avec du personnel expérimenté ayant une expérience préalable en matière d'HEMS.

5) Le tarif maximal du transport interhospitalier par hélicoptère est égal au taux 112, majoré de 60 euros pour la désinfection (points de contact) et l'EPI du personnel. La facturation est adressée à l'hôpital de référence (d'origine), la part du patient est "0".

Nous vous remercions de votre collaboration.

Dr. Paul Pardon  
Chief Medical Officer  
België, Président du Risk  
Management Group

Pedro Facon  
Pour le Comité  
Hospital & Transport  
Surge Capacity

Prof. Dr. Erika Vlieghe  
Pour le Comité  
scientifique

Prof. Dr. Geert Meyfroidt  
Président de la Société  
belge de médecine  
intensive